

Sécurité sanitaire des OGM : résultats biaisés par les bailleurs des études

Description

On s'en doutait, ils l'ont prouvé. Des chercheurs de l'Université catholique portugaise viennent de montrer que les intérêts commerciaux interfèrent couramment et sérieusement avec les articles scientifiques qui traitent de la sécurité sanitaire des plantes génétiquement modifiées (PGM). Quand les résultats scientifiques penchent du côté du bailleur, on peut légitimement douter de la « neutralité » de la science !

Les auteurs de l'école supérieure des biotechnologies à l'Université catholique portugaise [1] rappellent tout d'abord que, malgré une absence importante de recul (la technologie du génie génétique est relativement récente), ce sont plus de 134 millions d'hectares de PGM qui étaient cultivés dans le monde en 2009, pour une valeur globale pour l'industrie de 10,5 milliards de dollars (toujours en 2009). Deuxième propos liminaire, les instituts de recherche sont de plus en plus dépendants des financements privés. Citant l'étude de Lotter [2], les auteurs précisent que cette tendance a orienté la science dans une nouvelle direction où « *la recherche universitaire est exploitée pour promouvoir l'émergence d'une économie de la connaissance* ».

Collusion entre science et industrie

Les auteurs de l'étude ont sélectionné 94 articles consacrés à des études sanitaires ou nutritionnelles des PGM. Puis ils les ont classés, selon qu'ils étaient favorables, défavorables ou neutres vis-à-vis des PGM. Est qualifié de favorable aux PGM un article qui montre que les PGM ont des effets bénéfiques ou neutres sur la santé et sur la qualité nutritionnelle des aliments. Les auteurs ont aussi distingué deux types de conflit d'intérêts – « professionnel » et « financier » – qui peuvent potentiellement influencer les résultats des articles de recherche. Comme le soulignent les auteurs, cette étude s'inscrit dans toute une série d'autres études sur les sciences biomédicales dans lesquelles *« scientifiques, journalistes et rédacteurs montrent leur inquiétude vis-à-vis de l'intégrité des recherches soutenues par les industriels, et la nécessité de publier toutes les informations relatives à ces aspects aux lecteurs des articles scientifiques »*.

Ainsi sur cette sélection de 94 articles scientifiques, 80 sont considérés comme favorables aux PGM. Sur ces 80 articles, 46 ne déclarent pas les sources de financement des recherches, mais 41 articles favorables ont été rédigés par au moins un auteur lié professionnellement aux industries de biotechnologie. L'étude démontre aussi que les conflits d'intérêts financiers sont beaucoup moins susceptibles d'être déclarés quand les auteurs sont affiliés professionnellement à l'industrie des PGM. Ainsi sur les 41 articles favorables aux PGM dont au moins un auteur est lié professionnellement aux industries de biotechnologies, seulement 7 publient les sources de financement de leur étude.

Et au final, ce sont 52% des articles analysés qui ne déclarent pas les sources de financement de leurs auteurs. Proportionnellement, ces mêmes articles ont des conclusions généralement plus favorables à l'industrie. Inversement, dans 83% des cas où les financements sont déclarés, aucun des auteurs n'est affilié à l'industrie.

La science soumise aux conflits d'intérêts

L'étude souligne aussi que *« les chercheurs indépendants sur les impacts potentiels des PGM sont très limités car les accords industriels autorisent ces industries à interdire toute recherche sur leurs produits sans autorisation explicite même après que ces produits ont été autorisés et mis sur le marché »*. Outre les problèmes de conflits d'intérêts financiers ou professionnels déjà cités, les auteurs estiment que les chercheurs peuvent aussi être influencés par bien d'autres facteurs : *« perspectives de carrière, points de vue scientifiques personnels établis de longue date, jugement de valeur sur le rôle de la science dans la société... »*, et reconnaissent que des dynamiques similaires sont à l'œuvre lorsque les recherches sont financées par les gouvernements ou des ONG. Ils concluent : *« toutes les affiliations, qu'elles soient financières ou professionnelles, devraient être déclarées dans les publications scientifiques »*.

Dans un article publié récemment [3], s'intéresse plus particulièrement aux articles scientifiques consacrés aux risques toxicologiques des plantes transgéniques, lesquels sont « réellement limités » en quantité. Les études scientifiques n'ont pris de l'ampleur qu'à partir de 2006, alors que les premières autorisations de PGM datent de 1994 sur le continent américain. Par ailleurs l'auteur constate que les études publiées *« sur les plantes GM comestibles ne concernent que trois produits : le maïs, le soja, et dans une bien moindre mesure le riz. Nous n'avons pas pu trouver de citations concernant des recherches sur la pomme de terre GM (sauf un rapport de Arvanitoyannis et al. de 2008), les pois, les tomates, le poivre, etc., après octobre 2006 »*. Il affirme qu'il y a un équilibre entre les publications qui démontrent l'innocuité des PGM et celles qui soutiennent que les PGM posent des

risques potentiels. Il souligne que les articles qui « blanchissent » les PGM sont majoritairement réalisés par l'industrie. Néanmoins, il constate que l'augmentation du nombre de publications permettra au moins aux scientifiques de mieux apprécier les évaluations réalisées jusqu'à présent par les industriels, car ils n'y avaient pas accès.

Ces publications s'inscrivent dans un débat plus vaste qui déborde le champ de la recherche puisque les rapports parlementaires sont eux aussi soumis aux influences des entreprises de biotechnologies. Ainsi, fait rare au Parlement européen, le député vert Häusling a retiré son nom d'un rapport [\[4\]](#) qu'il soutenait sur les solutions pour réduire la dépendance européenne vis-à-vis des protéines végétales importées pour ses élevages. Motif : l'influence des lobbies pro PGM sur les membres de la commission chargée de conduire le rapport, a dénaturé les propositions du député rapporteur, à tel point que ce rapport, au final, poussait la Commission européenne à autoriser une faible présence de PGM, actuellement interdits, dans l'alimentation animale européenne.

date créée

26 Jul 2011